

Paiement par anticipation des récoltes

boursement des paiements anticipés. On doit remarquer que l'Association de producteurs, et par voie de conséquence le producteur, doit s'attendre à assumer les frais d'administration inhérents au programme de paiements anticipés. Mais il sera possible de conclure un accord semblable à celui fait dans l'Ouest canadien selon lequel les associations de producteurs peuvent récupérer une partie des coûts administratifs encourus.

En terminant, j'aimerais remercier mes préopinants de l'attitude positive qu'ils ont eue envers ce projet de loi qui est, bien sûr, à l'avantage de tous les agriculteurs canadiens. Depuis une vingtaine d'années, les agriculteurs de l'Ouest, les producteurs de blé, d'avoine et d'orge bénéficient bien sûr de ces paiements anticipés. Depuis deux décennies déjà, les autres producteurs canadiens désiraient également faire partie de programmes similaires.

J'aimerais, monsieur le président, répondre à l'honorable député de Wetaskiwin (M. Schellenberger). Il a dit à un moment que le ministre avait très peu consulté sur ce projet de loi. Monsieur le président, s'il y a un ministre du gouvernement actuel qui consulte, c'est bien le ministre de l'Agriculture (M. Whelan). De tous les ministres du gouvernement, le ministre de l'Agriculture est constamment, deux, trois, quatre fois par semaine à rencontrer des associations de producteurs. Cette semaine, par exemple, il n'a pas été du tout à la Chambre parce qu'il a rencontré sept associations différentes de producteurs dans l'Ouest canadien. Cela démontre jusqu'à quel point le ministre canadien de l'Agriculture tient énormément à rencontrer les agriculteurs là où ils sont, c'est-à-dire chez eux, dans le champ.

Alors je pense que lorsque l'honorable député se réfère au fait que le ministre n'a peut-être pas suffisamment effectué de consultations, à mon avis, ce n'est pas tout à fait juste, parce que le ministre de l'Agriculture consulte beaucoup de gens. Il y a une autre chose, monsieur le président, que j'aimerais ajouter sur cette question, c'est qu'il n'est pas possible de consulter tout le monde, pour la simple raison qu'il y a déjà des organismes qui ont parlé au nom de groupes, je pense par exemple à la Fédération de l'agriculture du Québec qui s'est prononcée ouvertement en faveur de ce bill, laquelle regroupe plusieurs associations de producteurs et qui n'a vu aucune objection dans la philosophie même du bill. C'est pourquoi le ministre n'a pas jugé utile, à ce moment-là, de les faire venir au ministère pour les consulter puisque au départ ils étaient d'accord avec la philosophie même du bill.

A l'occasion de plusieurs autres bills qui ont été présentés à la Chambre par le ministre de l'Agriculture, chaque fois, ce dernier a consulté les organismes ou les associations de producteurs ou de cultivateurs qui étaient intéressés par le bill qui était présenté dans cette Chambre.

Il y a finalement, monsieur le président, le fait—c'est le dernier orateur qui en a fait mention—que plusieurs fermiers au Canada ont réussi, sans appartenir à des organisations, dans le domaine agricole. En somme, ils ont réussi sans avoir à s'organiser. Je dis, monsieur le président, à ces fermiers, bravo! Mais je pense que de plus en plus il devient énormément difficile pour un agriculteur de réussir s'il n'a pas ou s'il ne fait pas partie d'un organisme qui peut protéger ses intérêts, parce qu'on connaît dans plusieurs secteurs agricoles une concurrence énorme, et pour cette raison il s'agit d'ouvrir un peu les frontières pour que toute une production ou tout un secteur agricole soit affecté, et s'il n'y a pas d'organismes pour exiger à ce moment-là que le gouvernement prenne les mesures

palliatives, il devient très difficile pour cet agriculteur de réussir.

Alors voilà pourquoi je pense que le ministre a raison à l'heure actuelle de demander aux producteurs canadiens de s'organiser, de s'unir, d'avoir des offices de mise en marché. Je pense que si on pouvait taxer le ministre de sa philosophie personnelle, je pense qu'on pourrait sans doute dire que le ministre actuel de l'Agriculture a, depuis qu'il a accédé à ce poste, essayé de faire en sorte que les agriculteurs ne soient pas cette classe défavorisée de la société, c'est-à-dire qu'ils soient considérés au même titre que d'autres organismes, que d'autres associations, que d'autres organisations, et puissent revendiquer eux aussi leurs droits. Et c'est dans cette optique-là que le ministre a toujours demandé que les associations de producteurs s'organisent pour faire une force, de sorte qu'ils ne soient pas constamment mis en minorité dans la défense de leurs droits. Je suis au courant de certains secteurs agricoles, je pense, par exemple, pour être né dans cette région-là, à la région du Nouveau-Brunswick, dans le secteur de la patate, l'honorable député de Carleton-Charlotte (M. McCain) sait à quoi je me réfère, et s'il y a eu des difficultés dans ce secteur-là depuis quelques années, c'est justement parce qu'il n'y a pas eu à mon humble avis d'organisation, de «marketing board» ou d'office de mise en marché de la patate, de sorte qu'on a eu énormément de difficultés.

Parfois on a des années formidables, et parfois le prix est tellement bas que des agriculteurs doivent abandonner leur ferme, et je peux en parler un peu parce que j'ai connu dans les années 1950 et 1960 beaucoup de cultivateurs, beaucoup de producteurs de pommes de terre qui ont dû quitter leur ferme, parce qu'ils n'étaient pas organisés.

Alors ce sont les deux réponses que je voulais donner à certains arguments qui ont été soulevés par les députés. J'aimerais, encore une fois, monsieur le président, remercier au nom du ministre les députés qui ont pris part à ce débat et de la façon positive dont ils ont abordé la question.

[Traduction]

M. Fred McCain (Carleton-Charlotte): Monsieur l'Orateur, je sais qu'on a pris un engagement et j'ai l'intention de le respecter. Je ne parlerai pas plus de deux ou trois minutes. A mon avis, le député qui vient de se rasseoir devrait préconiser l'application de cette mesure dans le domaine même qu'il vient de mentionner. Il devrait parler de la nécessité de réunir les producteurs du Nouveau-Brunswick et d'ailleurs en associations. Il faudrait absolument former de telles associations.

Je suis d'accord sur tout ce que le député a dit à propos, de la mesure, sauf une chose. Je pense que le député de Wetaskiwin (M. Schellenberger), le député d'Elgin (M. Wise) et le député de Regina-Lake-Centre (M. Benjamin) en ont parlé. Ces députés représentent des régions tout à fait différentes du point de vue géographique, mais tous ont signalé que le bill établissait des distinctions injustes. Le bill dit à ceux qui ne font pas partie d'une association: «Si vous voulez profiter de la mesure, vous devez vous former en association.» Si le ministre de l'Agriculture pense que l'amendement à l'étude sera difficile à mettre en application, le ministre peut sans doute recourir à son pouvoir de délégation pour dire aux ministres provinciaux: «Vous pouvez appliquer la disposition à notre place dans les cas qui touchent certains groupes agricoles non organisés.»

Au cours des délibérations sur le bill, on a soulevé beaucoup de doute à propos des groupes qui peuvent être considérés